



CONSEIL DE PARTICIPATION

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU MERCREDI 6 JUIN 2018

Ordre du jour

1. Occupation des classes sur l'implantation de l'Académie de Musique
2. Immersion
3. Divers

Présents :

1. Membres de droits

Madame Sybille de COSTER – BAUCHAU, Députée-Bourgmestre
Madame Ingrid PRINCEN, Directrice Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever

2. Membres effectifs

Madame Sophie STERCKX, représentant le personnel administratif et ouvrier
Monsieur Quentin DUPONT, représentant des parents, Implantation de Grez-centre
Madame Lucie DOUCHIES, représentant des parents, Implantation de Grez-centre
Madame Sophie FAGIS, représentant des parents, Implantation de Pécrot
Madame Cindy DUBOIS, représentant des parents, Implantation de Nethen
Madame Laurence DERWAEL, enseignante maternelle, Implantation de Pécrot
Monsieur Steven LEMAIRE, enseignant primaire Grez-centre
Madame Allison LEFEBURE, enseignante primaire immersion, Implantation de Grez-centre

Excusés :

Madame Valérie VANBEVER, Membre de droit, Echevine de l'enseignement et de la jeunesse
Monsieur Raphaël DELAIN, enseignant primaire, Implantation de Nethen

Madame Ingrid Princen accueille les membres de l'assemblée et fait un rapide tour de table afin de présenter les différents représentants des parents, enseignants etc.

En référence au décret du 11/05/2007 relatif à l'enseignement en immersion linguistique, un renouvellement du dossier immersion doit être introduit tous les 3 ans.

Madame Bauchau précise que cette formalité est purement administrative mais qu'elle devra être remplie jusqu'au bout des 7 années (de 3^{ème} maternelle en 6^{ème} primaire).

Elle ajoute que, vu les demandes des parents pour les classes d'immersion et la qualité des cours qui y sont donnés, il est évident que ce projet continuera.

Le renouvellement est donc accepté.

En ce qui concerne l'occupation des classes de l'académie, Madame Bauchau ne peut garantir que les entrepreneurs auront bien terminé les travaux prévus pour la rentrée de septembre. Afin d'éviter de faire entrer les élèves dans des locaux en cours de finition, le déménagement sera donc prévu en janvier 2019.

Il y aura 4 classes, qui seront probablement allouées aux élèves de 5^{ème} et de 6^{ème} primaire classique. Quand l'immersion atteindra la 5^{ème} année, nous évaluerons la situation pour décider si c'est l'immersion qui déménage vers l'académie ou si on mélange les classes immersion et classique.

Madame Bauchau rappelle l'historique de ce projet « Académie ». L'obtention des subsides était conditionnée tant par une augmentation du nombre de places que par des travaux d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment existant. Ce qui n'était pas réalisable sur le site de l'école pour atteindre le nombre de classes nécessaires à la réalisation du projet «immersion ».

De plus, l'Académie n'étant plus complètement aux normes réglementaires, les travaux permettaient non seulement d'ajouter des classes supplémentaires, mais également de renouveler les bâtiments existants. Le tout permettant de rentabiliser l'occupation de ceux-ci et de favoriser la collaboration entre l'académie et l'école.

Quentin Dupont a entendu dire que les locaux proposés à l'académie sont très petits.

Madame la Bourgmestre explique que les tailles ont été vérifiées et correspondent aux normes. Elle ajoute qu'il peut y avoir des classes plus petites mais que ce ne sont pas de petites classes par rapport à certaines écoles.

Monsieur Dupont souhaite également savoir comment vont se passer les repas et les cours d'éducation physique.

Les repas seront servis sur le site de l'Académie et les cours d'éducation physique se feront, dans la mesure du possible, en début et fin de journée. Les élèves utiliseront l'accès derrière le bâtiment, par la rue des 5 Bonniers, puis la rue du Lambais.

Steven Lemaire souhaite ajouter un point divers à la discussion et aimerait connaître l'avancée du projet numérique au sein de l'école.

5 vidéos projecteurs et quelques PC portables sont arrivés mais le wifi fait toujours défaut et les tableaux interactifs ne sont pas encore en place. Or, il aimerait que les enseignants puissent commencer à se former à l'utilisation de ceux-ci.

L'échevine de l'enseignement étant absente et Madame Bauchau n'étant pas au courant de tout le dossier, elle demandera à l'informaticien de la commune de revenir vers l'école afin de faire un bilan sur la situation.

Madame Fagis et Madame Dubois souhaitent également interpeller Madame Bauchau sur l'avenir incertain de Néthen. Beaucoup de rumeurs circulent ...

Madame la bourgmestre explique que la situation de Néthen est compliquée mais qu'il n'est pas question de fermer nos petites implantations familiales.

En septembre, il y aura deux enseignants sur Néthen (2 classes), secondés par 12 heures de reliquats afin que tout fonctionne bien.

Elle précise qu'il est également question de créer une commission pour tenter de proposer des synergies entre Pécrot, Néthen et Saint-Jean-Baptiste afin de garder ouvertes les écoles dans les petits villages.

Cindy Dubois rappelle que des liens existent déjà entre Néthen et Pécrot mais que ce n'est pas suffisant. Les parents ne prendront pas le risque d'inscrire leur enfant sur une implantation qui pourrait fermer ses portes dans quelques années.

Madame Bauchau lui répond que le choix d'une école relève du choix et de la liberté des parents. Madame la Bourgmestre insiste sur l'importance de la confiance des parents envers les écoles. Il faut que les parents soient convaincus. Ce n'est qu'avec un travail collectif que l'on pourra trouver une solution.

Madame Princen remercie les participants et souhaite à tous à chacun une très bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21h15

Fait à Grez-Doiceau, le 12 juin 2018

La Secrétaire,

Sophie STERCKX

La Présidente,

Ingrid PRINCEN